

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D180927-06

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2018

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Annabelle DUPRET (procuration à Bernard BRUNET), Elodie GRASSOT (procuration à Carole de JOUX), Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), André KEMPF (procuration à Jean-Paul HENOCQ), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Olivier ROCHAS), Claire LOROUE (procuration à Isabelle VATANT), Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Carole de JOUX

OBJET : Valence Romans Agglo – Rapport de la CLECT

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU les séances de la CLECT des 7 et 26 juin,

VU le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1er janvier 2018 ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1er janvier 2018, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	12
Conseillers-ères représenté-e-s	6
Ayant voté pour	18
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 28 septembre 2018

Le maire